

Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale constitutive

En date du trente et un janvier 2007,

Les personnes présentes se sont réunies en Assemblée Générale Constitutive pour décider la création d'une association.

La présidence de la séance est assurée par *M. Thomas Canniot* et le secrétariat par *M. Kulakowski Guillaume*.

Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Création de l'association
2. Présentation, discussion et adoption des statuts
3. Élection des membres de la direction

Délibérations :

1. A l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite :

Fedora-fr

dont le siège est à :

Charleville-Mézières, Ardennes.

22 rue des Paquis.

08000 Charleville-Mézières.

2. Adoption des statuts :

Les statuts étaient à la disposition des futurs membres du Conseil d'administration et ont participé à leur rédaction. Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

3. Élection des membres du conseil d'administration :

Le président avait sollicité les candidatures en vue de composer la direction sur la liste de diffusion *fedora-fr@redhat.org*.

Il a été rappelé que conformément à l'article 11 des statuts, le conseil d'administration comprend de trois à neuf membres élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes exprimés et que pour être valablement élu à au conseil d'administration, un membre candidat au conseil d'administration doit obtenir au moins 20% des votes exprimés.

4. Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres du conseil d'administration. Par exception, tous les membres fondateurs deviennent, selon leur doléances, membres du conseil d'administration.

Les personnes suivantes sont donc considérés comme membres fondateurs :

- Thomas Canniot
- Maxime Carron
- Johan Cwiklinski
- Thierry Delmonte
- Armel Kermorvant
- Guillaume Kulakowski
- Charles Vinchon

Par exception le premier bureau est élu lors de l'assemblée Générale Ordinaire :

- **Président** : Thomas Canniot (7 voix)
- **Vice Président** : Armel Kermorvant (7 voix)
- **Trésorier** : Johan Cwiklinski (7 voix)
- **Secrétaire** : Guillaume Kulakowski (7 voix)

Pour extrait conforme au procès verbal

Fait à Paris, le 31 janvier 2007

Le président

Le secrétaire

M. Thomas Canniot

M. Guillaume Kulakowski